

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 01 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt le premier avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Caseneuve, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2021-10

OBJET : CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LA VILLE D'APT -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 24 - PROCURATIONS : 0 - VOTANTS : 24

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Christian MALBEC  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Dominique SANTONI  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20210401-B-2021-10-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2021  
Date de réception préfecture : 06/04/2021

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Considérant**, que la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a lancé officiellement le 1<sup>er</sup> octobre 2020 le programme « petites villes de demain »,

**Considérant**, que ce programme dispose d'un budget 3 milliards d'euros (hors plan de relance) et s'adresse aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et qui connaissent un certain nombre de fragilités notamment en matière de vacances commerciales,

**Considérant**, que les territoires retenus au titre de ce programme représentent 1 600 communes et 7 millions d'habitants,

**Considérant**, que la commune d'Apt en tant que ville-centre est concernée,

**Considérant**, que la Ville d'Apt a approuvé la signature de la convention d'adhésion de la Ville d'Apt au programme petites villes de demain par décision n°1012 du 16 mars 2021,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer la convention d'adhésion petites villes de la ville d'Apt.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

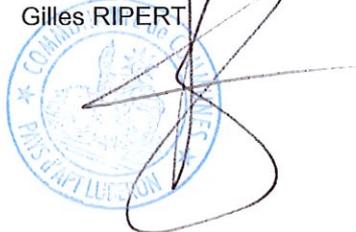
**À l'unanimité,**

**Autorise**, le Président à signer la convention d'adhésion de la Ville d'Apt au programme petites villes de demain ci-annexée à la présente délibération avec d'une part la Ville d'Apt représentée par son Maire Dominique SANTONI et d'autre part l'État représenté par le préfet du département de Vaucluse,

**Précise**, que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ne s'engage pas financièrement dans le programme petites villes de demain.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Gilles RIPERT

The image shows a blue circular official seal of the Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'PAYS D'APT LUBERON' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles Ripert'.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20210401-B-2021-10-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2021  
Date de réception préfecture : 06/04/2021